



# Entreprises



eau  
seine  
NORMANDIE

## Avec l'AESN, faites vivre vos projets pour la protection de l'eau

Ils économisent de l'eau, réduisent leur pollution tout en améliorant leurs performances. Vous aussi, dirigeant de petite ou de grande entreprise, profitez des conseils et de l'aide de l'Agence de l'eau et devenez acteur de progrès.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie a le statut d'un établissement public d'État. Elle perçoit des redevances sur les rejets et les consommations d'eau et redistribue les sommes sous forme d'aides, jouant ainsi le rôle d'une **mutuelle**. Les subventions et les avances données aux entreprises qui agissent pour préserver la ressource en eau sont importantes pour le bon état des milieux aquatiques.

Depuis 2007, nous avons aidé plus de 5 000 entreprises. Chaque année, les entreprises du bassin réalisent plus de 750 opérations (études et travaux) et investissent en moyenne 71 millions d'euros.

Rejoignez-nous ! Nos spécialistes vous conseillent, vous accompagnent et vous financent pour vous permettre de réaliser vos projets en faveur de l'environnement.

**Ensemble, donnons vie à l'eau.**



## Protéger l'environnement et la santé des salariés

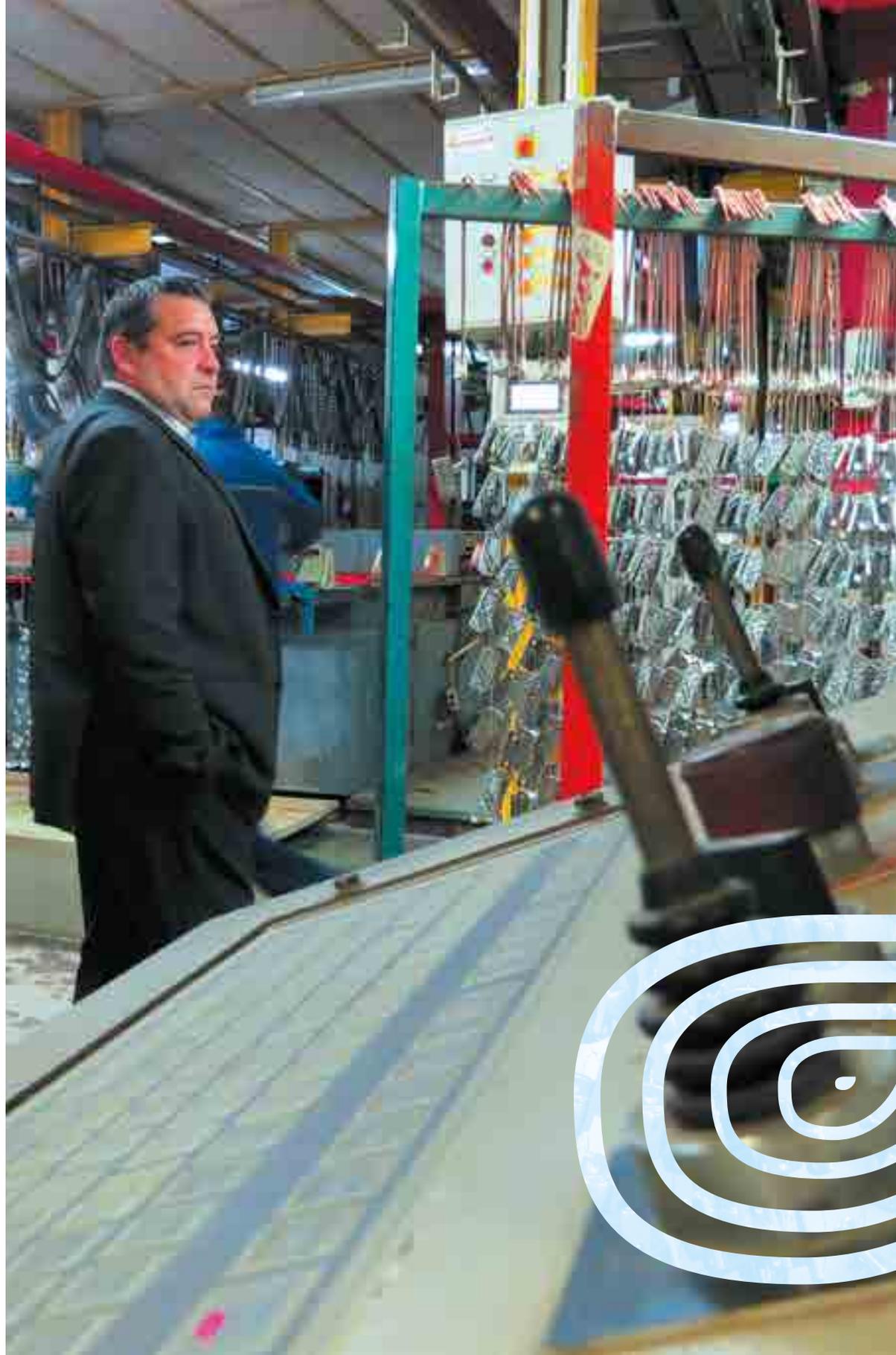
### PROCHROME

Brie-Comte-Robert  
(Seine-et-Marne)

En remplaçant le trichloréthylène par un nouveau procédé de nettoyage, Prochrome a réduit son impact sur l'environnement tout en préservant la qualité de ses prestations.

Prochrome est une PME spécialisée dans les traitements de surfaces. Sur son site de Brie-Comte-Robert, elle effectue des dépôts de cuivre, de nickel, d'or, d'argent, de zinc et d'étain sur des pièces en zamak et en laiton. Avant traitement, ces pièces doivent être parfaitement dégraissées. Auparavant, Prochrome utilisait du trichloréthylène, substance dangereuse pour l'environnement et toxique pour les salariés. Le défi consistait à trouver un procédé moins nocif mais offrant un résultat aussi satisfaisant.

Grâce aux conseils de nos experts et à notre appui financier, Prochrome a adopté un procédé de dégraissage mettant en œuvre des produits lessiviels et des ultrasons. Les travaux, dont le coût s'élevait à 245 300 euros HT, ont été subventionnés à hauteur de 60 %. Notre partenariat se poursuit, avec en ligne de mire de nouveaux projets d'amélioration de la station d'épuration et de réduction des déchets



« L'AESN nous accompagne dans la durée. Elle nous informe régulièrement sur les nouvelles techniques disponibles et favorise les échanges de bonnes pratiques entre professionnels ».

Denis Lapret  
Président



## M-PEINTURE

### Concilier développement durable et performance

Lagny (Seine-et-Marne)

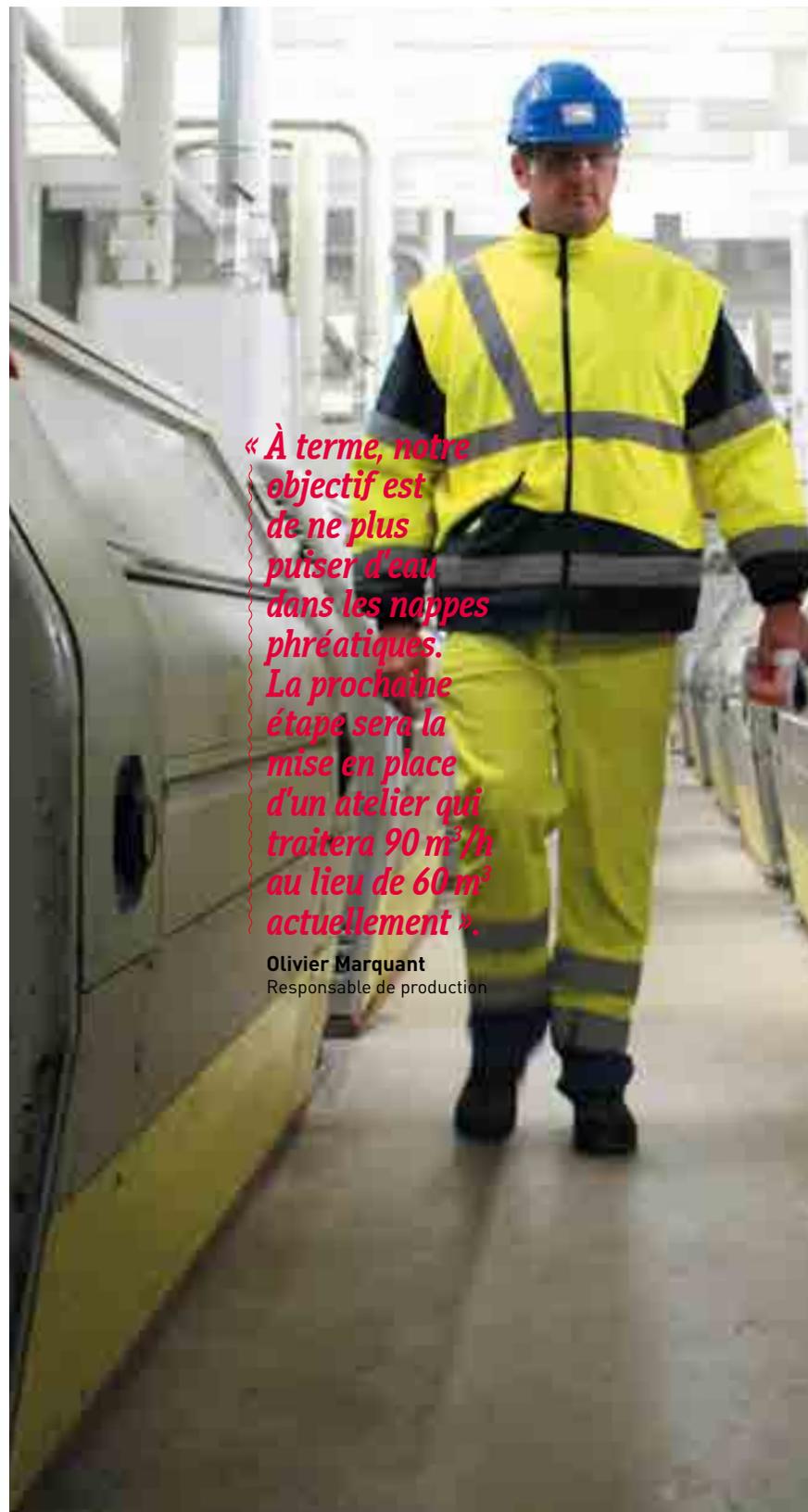
Grâce à l'achat de deux machines de nettoyage écologiques, M-Peinture a réduit sa consommation d'eau et supprimé ses rejets toxiques.

M-Peinture réalise des travaux en intérieur et en extérieur, pour les particuliers et les entreprises. Auparavant, cette petite entreprise avait pour habitude de nettoyer ses brosses et rouleaux à l'eau, ou au White-Spirit pour la peinture solvantée. Cette méthode générait une consommation de 5 à 10 litres d'eau par outil, sans compter le temps passé à cette tâche ! La solution : acquérir des stations de nettoyage, qui limitent la consommation d'eau et suppriment les rejets toxiques.

M-Peinture a sollicité une aide par l'entremise de l'organisation professionnelle des artisans du bâtiment (CAPEB). Une démarche très simple, qui lui a permis de financer la moitié de son investissement et d'acquérir d'emblée deux machines. Cet achat lui a changé la vie : elle utilise aujourd'hui deux litres d'eau en moyenne pour dix lavages. Le temps dédié au nettoyage s'est considérablement réduit. L'entreprise a également limité ses déplacements et les coûts liés aux dépôts en déchetterie ■

*« Ces installations sont un atout pour convaincre nos clients professionnels. Elles nous permettent de nous inscrire dans leur démarche RSE ».*

**Elisabeth Ribeiro**  
Co-gérante



*« À terme, notre objectif est de ne plus puiser d'eau dans les nappes phréatiques. La prochaine étape sera la mise en place d'un atelier qui traitera 90 m<sup>3</sup>/h au lieu de 60 m<sup>3</sup> actuellement ».*

**Olivier Marquant**  
Responsable de production

### Poursuivre les recherches pour atteindre l'excellence

Bazancourt (Marne)

## CRISTANOL

Grâce à son atelier d'osmose inverse, Cristanol économise l'eau, réduit les volumes d'effluents à épandre et optimise le fonctionnement de son méthaniseur.

La distillerie Cristanol est née du rapprochement entre le groupe Cristal Union et la coopérative Blétanol. Elle produit du bio-éthanol issu des filières betterave et céréales. Elle s'engage pour réduire son impact environnemental grâce à des innovations technologiques menées par sa filiale Agro-industries Recherches et Développements (ARD). Créé avec l'appui de l'AESN, l'atelier d'osmose inverse des condensats de concentration de vinasse permet de récupérer des perméats (liquide filtré) et des retentats (résidus). Les perméats sont utilisés comme eau d'appoint dans le process, en remplacement de l'eau de forage. Les retentats augmentent la charge dans le méthaniseur et améliorent ainsi son fonctionnement. Résultats : une réduction de 10 % des quantités d'eau prélevées sur la nappe, soit une économie de 100 000 m<sup>3</sup> par an ; une baisse de 12 % des volumes des effluents à épandre et de 13 % de la charge de demande chimique en oxygène (DCO), soit 250 tonnes par an ■

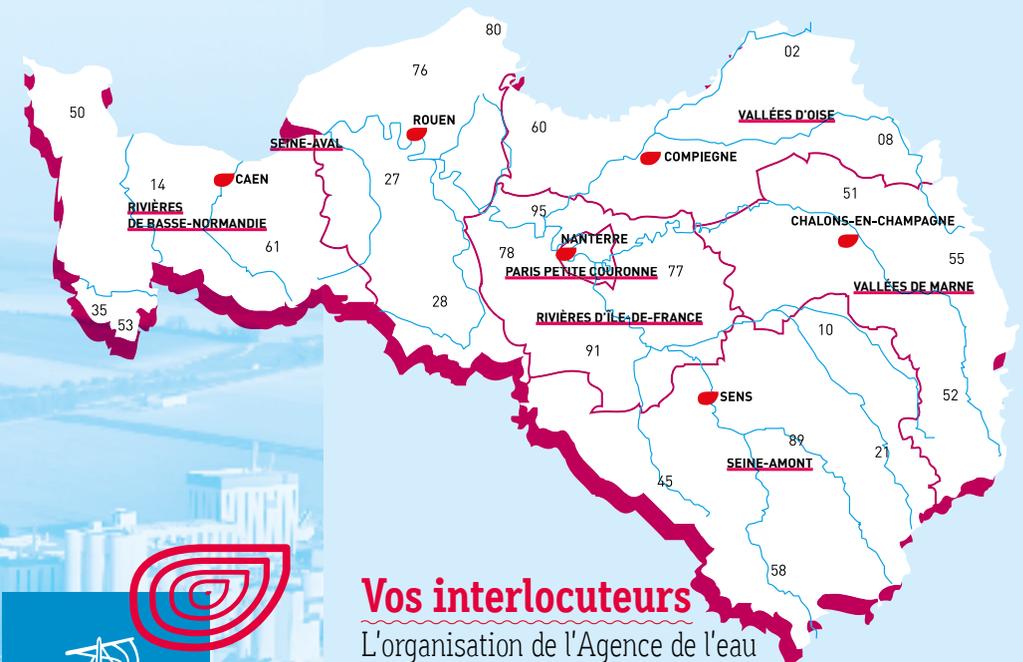
Concilier votre activité économique tout en respectant l'eau, passe souvent par des investissements. Nous vous aidons à les financer, via des subventions ou des avances, que vous souhaitez lutter contre la pollution, satisfaire des besoins en eau, reconquérir des cours d'eau ou des nappes souterraines.

## L'Agence de l'eau, comment ça marche ?

Nous agissons comme une mutuelle : tous les usagers de l'eau contribuent à une caisse commune sous la forme de redevances. Celles-ci sont calculées selon leur consommation d'eau et la pollution des eaux rejetées par leurs activités. Ce système crée une solidarité entre les usagers et favorise les actions en faveur du milieu naturel.



eau  
seine  
NORMANDIE  
ENTREPRISES



## Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
01 41 20 16 00 / F : 01 41 20 16 09  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### PARIS ET PETITE COURONNE (DÉP. : 75-92-93-94)

51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre CEDEX  
01 41 20 18 77 / F : 01 41 20 16 60  
dppci@aesn.fr

### RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE (DÉP. : 77-78-91-95)

51, rue Salvador-Allende  
92027 Nanterre CEDEX  
01 41 20 17 29 / F : 01 41 20 16 39  
drif@aesn.fr

### SEINE-AMONT (DÉP. : 10-21-45-58-89)

18, Cours Tarbé - CS 70702  
89107 Sens CEDEX  
03 86 83 16 50 / F : 03 86 95 23 73  
dsam@aesn.fr

### VALLÉES DE MARNE (DÉP. : 02 SUD-51-52-55)

30-32, chaussée du Port - CS 50423  
51035 Châlons-en-Champagne CEDEX  
03 26 66 25 75 / F : 03 26 65 59 79  
dvm@aesn.fr

### VALLÉES D'OISE (DÉP. : 02 NORD-08-60)

2, rue du Docteur Guérin  
60200 Compiègne  
03 44 30 41 00 / F : 03 44 30 41 01  
dvo@aesn.fr

### SEINE-AVAL (DÉP. : 27-28-76-80)

Hangar C  
Espace des Marégraphes - BP 1174  
76176 Rouen CEDEX 1  
02 35 63 61 30 / F : 02 35 63 61 59  
dsav@aesn.fr

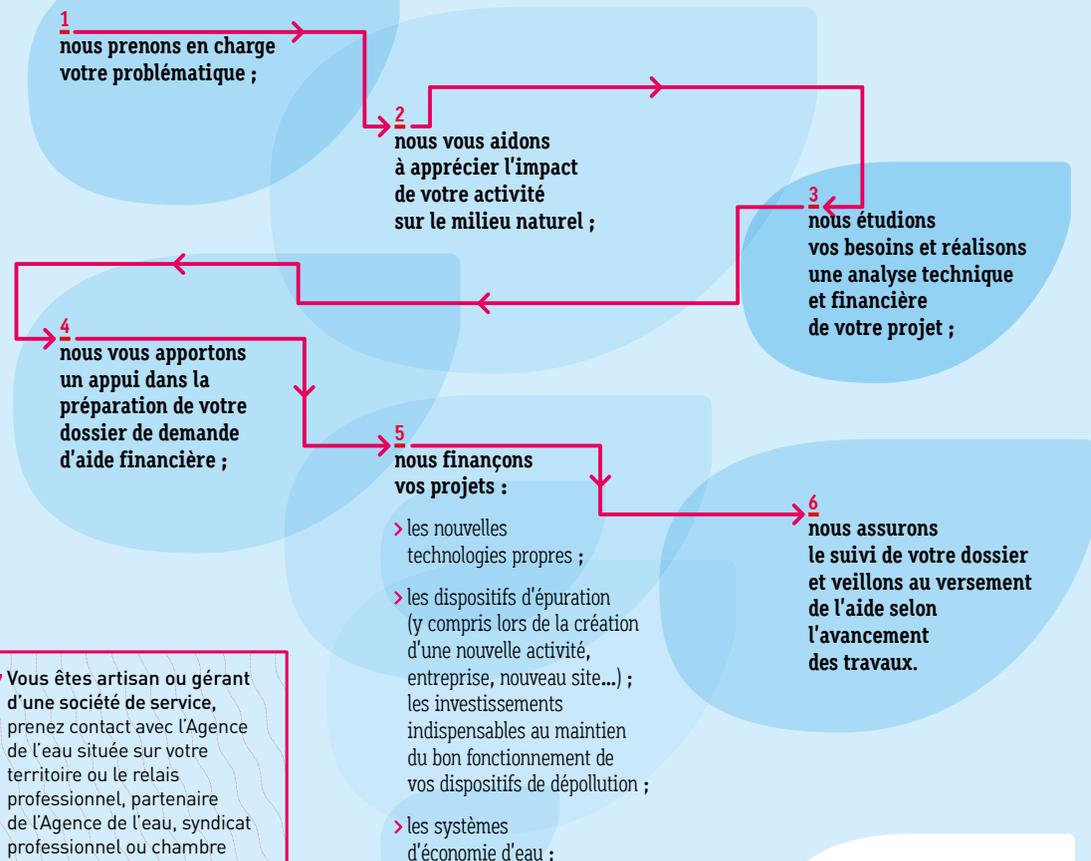
### RIVIÈRES DE BASSE-NORMANDIE (DÉP. : 14-35-50-53-61)

1, rue de la Pompe - CS 70087  
14203 Hérouville-St-Clair CEDEX  
02 31 46 20 20 / F : 02 31 46 20 29  
dbni@aesn.fr

## Les aides : une approche simple

Vous souhaitez maîtriser ou réduire les rejets polluants issus de votre activité ? Être accompagné dans votre évolution en tenant compte des enjeux de l'eau ?

**Nous vous apportons des aides financières et vous accompagnons tout au long de votre démarche**



### VOS CONTACTS AIDES

● Vous êtes entrepreneurs d'une PME-PMI ou d'un site industriel, prenez contact avec la direction de l'Agence de l'eau située sur votre territoire.

● Vous êtes artisan ou gérant d'une société de service, prenez contact avec l'Agence de l'eau située sur votre territoire ou le relais professionnel, partenaire de l'Agence de l'eau, syndicat professionnel ou chambre consulaire, par exemple :

- Comité Interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC)
- Conseil national des professions de l'automobile (CNPAA)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- Pressing en Île-de-France : Fédération française des pressings et blanchisseries (FFPB)
- Chambre de commerce et d'industrie (CCI)
- Chambre des métiers (CM)

## Les redevances : comprendre et réussir vos formalités

Vous souhaitez comprendre le calcul de vos redevances et remplir sans erreur vos déclarations d'activités ?

**Nous vous informons et vous accompagnons**

- Nous vous conseillons pour vous permettre de bien compléter vos déclarations.
- Nous vous aidons à mesurer l'impact de votre activité sur le milieu naturel.
- Nous vous guidons dans la mise en place du suivi régulier des rejets (SRR) de vos installations.
- Nous assurons le suivi de votre dossier et vous expliquons les modalités de calcul de vos redevances.

### VOS CONTACTS REDEVANCES

● Vous êtes entrepreneurs d'une PME-PMI ou d'un site industriel, prenez contact avec :

- Les chargés d'aide au fonctionnement, au sein de la direction de l'Agence de l'eau située sur votre territoire : pour être aidé dans la constitution de votre déclaration d'activité.
- Le service financier de l'Agence de l'eau située sur votre territoire : pour être informé sur l'envoi du titre et de son paiement.
- L'agence comptable au siège de l'Agence de l'eau : pour tout savoir sur les conditions ou modalités de paiement de vos redevances.

● Vous êtes artisan ou gérant d'une société de service, sauf cas particulier, votre redevance est perçue directement via votre facture d'eau.

Pour en savoir plus, consultez nos guides techniques, nos études et références sur notre site internet [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr).

Sottevast (Manche)

## MAÎTRES LAITIERS DU COTENTIN



© MAÎTRES LAITIERS DU COTENTIN

**« Depuis notre création, produire plus propre est au cœur de nos préoccupations. Nous remettons régulièrement en cause nos méthodes de lavage. Avec l'aide de l'AESN, nous avons franchi un nouveau cap ».**

**Jean-Marie Eustache**  
Directeur industriel

**Moderniser  
pour produire  
plus propre**

Afin de supprimer la pollution à la source, les Maîtres Laitiers du Cotentin ont déployé des technologies innovantes sur leurs lignes de production.

La coopérative des Maîtres Laitiers du Cotentin dispose de trois usines en Normandie. La plus grande, à Sottevast, a fait l'objet d'une extension en 2008. Elle compte 15 lignes de conditionnement et fabrique annuellement 200 000 tonnes de produits à base de fromage frais et de fruits. La conception de ces lignes génère des pertes de matière, sources de pollution. La coopérative a donc décidé de les moderniser et de les rationaliser : raccourcissement des lignes, réduction du nombre de circuits de distribution et de la longueur des tuyaux d'alimentation, intégration du système pousse à l'obus en remplacement des pousses à l'eau... Toutes ces modifications ont permis à la fois d'éviter les pertes de produit et de limiter la consommation d'eau. L'Agence de l'eau a accordé à la coopérative une subvention couvrant 46 % du montant de l'investissement.

Les Ulis (Essonne)

## GARAGE DONJON AUTOMOBILE

**« Avoir une démarche environnementale, cela coûte généralement 10 à 15 % plus cher. L'aide de l'Agence de l'eau nous a permis de couvrir le différentiel ».**

**Cécile Gatti**  
Directrice

**Généraliser  
les bonnes  
pratiques**

Avec l'Agence de l'eau, le groupe Donjon Automobile a créé une concession exemplaire en matière d'environnement. Une expérience dont il s'inspire pour l'ensemble de ses sites.

Le Garage Donjon Automobile fait partie d'une entreprise familiale qui compte sept concessions en Essonne, dont cinq pour la marque Volkswagen. Le groupe Donjon Automobile est fortement sensibilisé au respect de l'environnement, notamment via la démarche Charteco engagée par le réseau Volkswagen. Aussi, lorsqu'il a ouvert une concession Audi aux Ulis, il a décidé d'en faire un site le plus écologique possible. Les dossiers d'aide ont été constitués dans le cadre du partenariat entre l'AESN et le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA).

Les travaux ont porté sur la mise en place de séparateurs à hydrocarbures, la sécurisation des stockages de déchets dangereux et le remplacement de fontaines à solvant au profit de fontaines biologiques. Résultat : une empreinte écologique réduite, des équipes mieux protégées et un site exemplaire que l'entreprise peut valoriser auprès de ses clients. De plus, le groupe Donjon Automobile met désormais à profit l'expertise acquise pour étendre ces bonnes pratiques à ses autres sites.

## **DOW** Chauny (Aisne) **CHEMICAL**

### *Adopter une démarche d'amélioration continue*

Avec une nouvelle unité au sein de sa station de traitement, Dow ne s'est pas seulement conformée à la législation. Elle a notablement réduit son empreinte écologique.

The Dow Chemical Company est l'un des tous premiers acteurs mondiaux de l'industrie chimique et des technologies de pointe. Le site de Chauny fabrique des résines échangeuses d'ions et des résines absorbantes, utilisées dans le traitement de l'eau. Il dispose de sa propre station d'épuration pour traiter ses effluents avant rejet dans l'Oise.

Afin de répondre aux nouvelles normes sur les composés organohalogénés (AOX), Dow France a décidé de créer une nouvelle unité au sein de cette station. Au-delà d'une mise en conformité sur les AOX (avec une réduction de 72 % du flux), cette installation a amélioré la qualité de l'eau sur d'autres paramètres, comme la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension, l'azote organique et la couleur de l'eau. L'investissement total de 4,5 millions d'euros a été subventionné par l'AESN à hauteur d'1,4 million d'euros



*« N'existeront  
demain que  
les entreprises  
qui s'engagent  
en faveur  
de la sécurité  
et de  
l'environnement.  
Notre volonté  
est d'être  
à la pointe dans  
ce domaine ».*

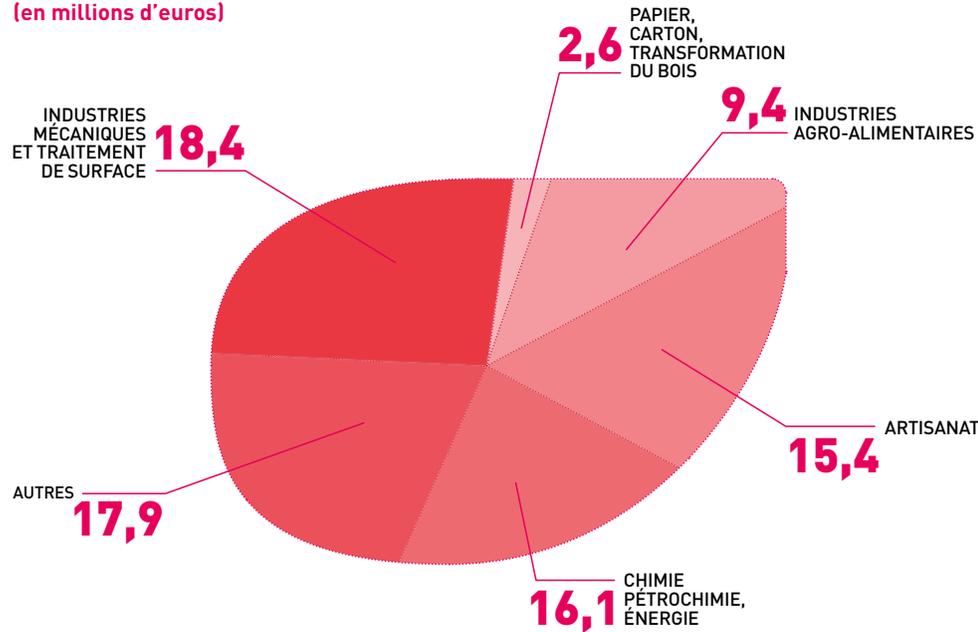
**Éric Renouf**  
Responsable production  
secteur pharma  
utilité et station

# L'industrie et l'artisanat sur le bassin Seine-Normandie

## AIDE AUX ENTREPRISES 2013-2014

(79,8 MILLIONS D'EUROS)

Répartition par secteurs d'activité  
(en millions d'euros)



## QUELQUES CHIFFRES

→ Aides financières du 10<sup>e</sup> programme sur 6 ans (2013-2018)

**4,53** milliards d'euros\*

→ **32** espèces de poissons étaient présentes à Paris en 2013, contre 4 en 1964.

\* Prévisions 2012

Le bassin Seine-Normandie concentre 25 % de l'industrie nationale.

Toutes les activités économiques sont représentées, avec une présence plus marquée en Île-de-France, le long de la vallée de la Seine et de l'Oise, ainsi qu'à proximité des grandes villes : production automobile, raffineries de pétrole, productions sucrières, agroalimentaire, chimie, pharmacie, métallurgie... Dans l'artisanat, les activités de services sont majoritaires (garage, pressing, coiffeur...).

## DES EFFORTS ENCOURAGEANTS

Ces dernières décennies, les industries du bassin Seine-Normandie ont divisé par deux leurs rejets. Les taux d'épuration atteignent aujourd'hui des valeurs voisines de 90 % pour certains paramètres. Côté artisanat, les efforts engagés depuis une dizaine d'années ont permis de maîtriser près de 40 % des rejets. Cependant, l'industrie reste responsable d'un tiers des rejets ponctuels de production organique et de la majorité des rejets ponctuels toxiques, chroniques et accidentels. Nous devons poursuivre nos efforts.

## Protéger l'eau est l'affaire de tous

Garantir la qualité des eaux, c'est agir pour la santé des habitants et le cadre de vie de notre territoire.

Industriels, agriculteurs, associations, collectivités, nous sommes tous concernés. Mais comment agir de façon concertée pour avancer ensemble dans la même direction ?

Vous êtes tous représentés, agriculteurs, industriels, associations, collectivités, au côté de l'État, au sein du Comité de bassin Seine-Normandie, le « Parlement de l'eau ». C'est donc un lieu de conciliation d'intérêts parfois contradictoires. L'Agence met en œuvre les orientations définies par vos représentants au Comité de bassin. Les noms de vos représentants sont disponibles sur le site Internet de l'Agence.

La mission de l'Agence de l'eau est d'assurer la préservation de l'eau. D'abord par une connaissance précise de l'état des eaux, afin d'agir sur les bons leviers. Ensuite, par l'information et la sensibilisation des usagers pour encourager une action cohérente de tous. Enfin par la mobilisation et la mise à disposition de moyens pour que les bonnes intentions se traduisent par des actions concrètes.

Nous ne nous contentons pas de montrer la voie, nous vous conseillons, nous vous accompagnons et vous aidons à financer vos projets en faveur de la protection de l'eau.

## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

« Nous sommes tous responsables de la qualité de l'eau et nous pouvons tous agir pour la préserver. L'Agence de l'eau est là pour donner corps à vos projets. »

Michèle Rousseau  
Directrice Générale de l'AESN



© AESN/ROUDEIX

## L'AGENCE DE L'EAU N'EST PAS

- Un distributeur d'eau,
- La police de l'eau,
- La police des installations classées

